

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000114-093

DATE : 26 octobre 2016

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CATHERINE LA ROSA, j.c.s.

CAROLE OUELLET,

Demanderesse

c.

HITACHI, LTD., HITACHI CANADA, LTD., HITACHI AMERICA, LTD. et HITACHI ASIA, LTD.

et

IRICO GROUP CORPORATION et IRICO DISPLAY DEVICES CO., LTD.

et

LG ELECTRONICS, INC., LG ELECTRONICS CANADA et LG ELECTRONICS TAIWAN TAIPEI CO., LTD.

et

LP DISPLAYS INTERNATIONAL, LTD. (autrefois connue sous LG PHILIPS DISPLAY)

et

KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V.

et

PHILIPS ELECTRONICS INDUSTRIES, LTD., PHILIPS ELECTRONICS INDUSTRIES (TAIWAN), LTD., PHILIPS ELECTRONICS NORTH AMERICA CORPORATION et PHILIPS ELECTRONICS, LTD.

et

SAMSUNG ELECTRONICS CO., LTD., SAMSUNG SDI CO., LTD. (autrefois connue sous SAMSUNG DISPLAY DEVICE CO.), SAMSUNG ELECTRONICS AMERICA, INC., SAMSUNG ELECTRONICS CANADA, INC. et SAMSUNG SDI AMERICA, INC.

et
SAMTEL COLOR, LTD.
et
**TOSHIBA CORPORATION, TOSHIBA AMERICA CONSUMER PRODUCTS, LLC et
TOSHIBA OF CANADA LIMITED**

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

Mis en cause

JUGEMENT

(Autorisant un désistement contre certaines défenderesses)

[1] **Considérant** que les parties sont impliquées dans un litige de la nature d'une action collective;

[2] **Considérant** que la demanderesse demande la permission de se désister de sa « requête pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentante » contre Samsung Electronics Co. Ltd., Samsung Electronics America Inc., Samsung Electronics Canada Inc. ainsi que contre LP Displays International Ltd. (connue sous le nom de LG Philips Display);

[3] **Considérant** la demande;

[4] **Considérant** les représentations des avocats lors de l'audience qui a été tenue par voie de vidéoconférence conjointement devant cette Cour et devant le tribunal de l'Ontario dans l'affaire ci-après :

- *Fanshawe College v Hitachi, Ltd et al*, Ontario Superior Court of Justice (London) Court File No. 59044CP.

[5] **Considérant** l'absence de contestation;

[6] **Considérant** qu'après examen, il y a lieu de faire droit à la demande de la demanderesse.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **AUTORISE** la demanderesse à se désister, sans frais, de sa requête pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentante contre Samsung Electronics Co. Ltd., Samsung Electronics America Inc., Samsung Electronics Canada Inc. ainsi que contre LP Displays International Ltd. (connue sous le nom de LG Philips Display);

[8] **ORDONNE** à la demanderesse de produire un acte de désistement sans frais dans les 15 jours du présent jugement;

[9] **DISPENSE** la demanderesse de publier tout avis en lien avec le présent jugement;

[1] **SANS FRAIS de justice.**


CATHERINE LA ROSA, j.c.s.

Me Karim Diallo
Siskinds Desmeules (casier 15)

Avocats de la demanderesse

Me Benoît G. Bourgon
Robinson, Sheppard, Shapiro
1250 boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 2500
Montréal QC H3B 4Y1

Avocats de la défenderesse Hitachi

Me Pierre Y. Lefebvre
Fasken Martineau
C.P. 242, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bur. 3700
Montréal QC H4Z 1E9

Avocats de la défenderesse Toshiba

Me Maude Poulin / M^e Éric Vallières
McMillan Binch Mendelsohn
1000, Sherbrooke Ouest, bur. 2700
Montréal QC H3A 3G4

Avocats de la défenderesse LG Electronics

Me Robert Torralbo

Blake, Cassels & Graydon

600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bur. 2200

Montréal Qc H3A 3J2

Avocats de la défenderesse Samsung

Me Frikia Belogbi

1, rue Notre-Dame Est, bur. 10.30

Montréal QC H2Y 1B6

Avocate du Fonds d'aide aux recours collectifs